

Bulletin d'information

N° 25

Mars 2014

(Dépôt légal N° 24342/07)

Le Maire

Guy BOUCHAUD

mairie.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie

Mme Christelle PROVOST

secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Gîtes :

gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Site :

www.saint-mesmin.com

Mairie ouverte, le matin,
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Tél : 05 53 52 71 02

Fax : 05 53 52 79 77

Les permanences du Maire

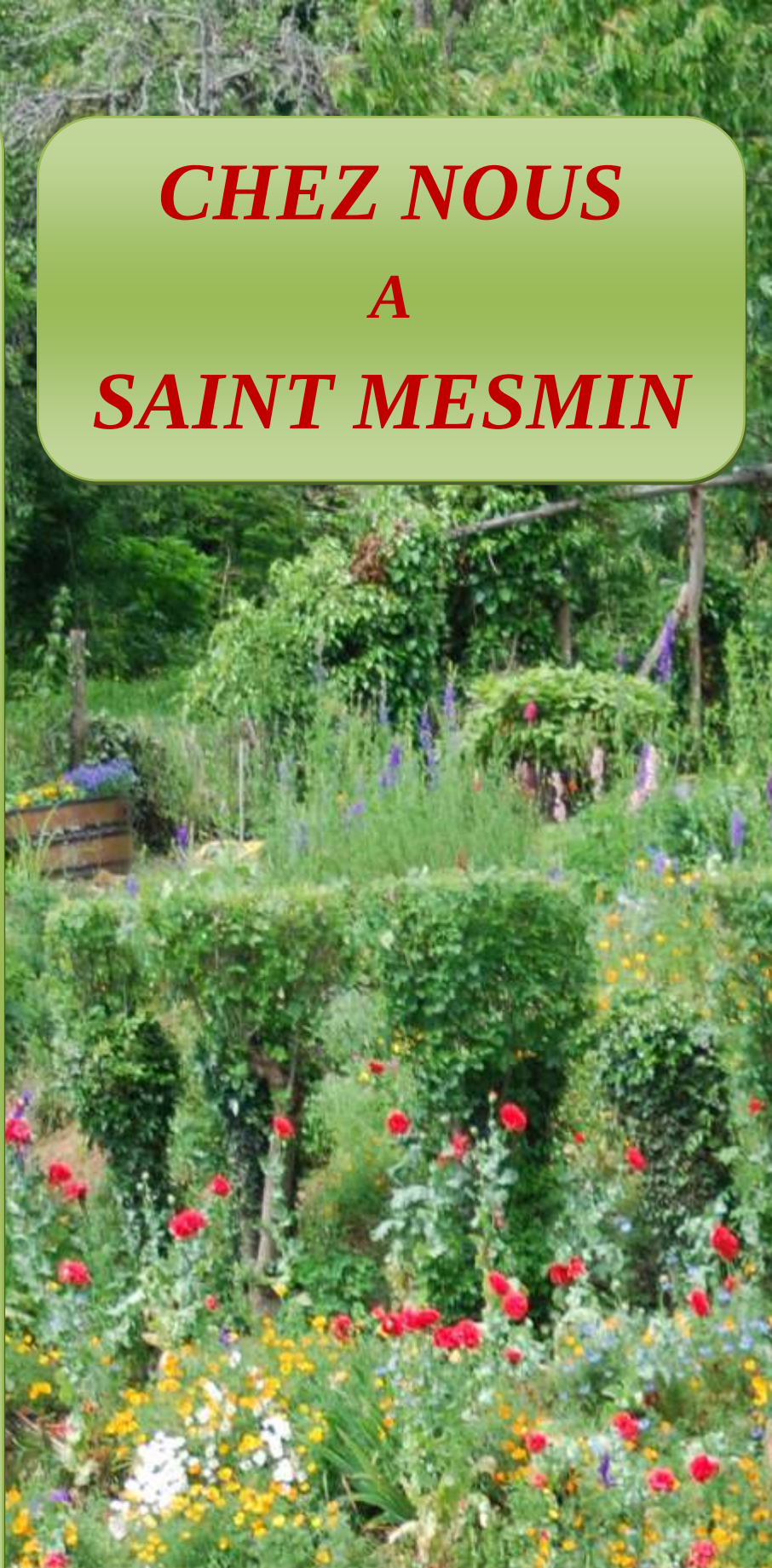
Mardi : de 9 h à 12 h

Jeudi : de 9 h à 12 h

Samedi : sur rendez-vous



CHEZ NOUS A SAINT MESMIN



SOMMAIRE

Page 1 :	Couverture :
Page 2 :	Sommaire – Le bulletin municipal – Info – Nos peines
Page 3 :	Mot du Maire
Page 4 :	Les élections municipales – Présentation des élus
Page 5 :	Liste des délégués aux différentes commissions
Page 6 :	Les informations : Transports scolaires – La pêche – Séjour enfants – SDE 24 – La Com-Com
Page 7 :	Les informations : L'urbanisme – Les archives – Messe – Le cimetière - Le recensement
Page 8 :	Les informations : Le bouilleur de crus – Le club du temps libre - Histoire du Petit Lutin
Page 9 :	Manifestations : Le repas des aînés - Le trail de l'Auvézère- Recette
Page 10 :	Les manifestations à venir – Humour- Extrait du Conseil Municipal du 7 janvier
Page 11 :	Compte rendu : Extrait du Conseil Municipal du 7 janvier
Page 12 :	Compte rendu : Extrait du Conseil Municipal du 7 janvier et 18 février
Page 13 :	L'Histoire à Saint Mesmin
Page 14 :	Histoire (Suite)
Page 15 :	La page pratique
Page 16 :	Photos du trimestre

LE BULLETIN MUNICIPAL

Nouveau mandat, nouveau look, le bulletin municipal que vous receviez depuis maintenant 6 ans va continuer à vous être distribué chaque trimestre. C'est un élu qui fera cette distribution.

Ce bulletin contribue non seulement à vous informer de ce qui se passe sur notre commune, mais il permet de garder le contact avec chacun de vous et nous permet de comprendre vos besoins.

Ces pages sont aussi les vôtres, vos remarques, suggestions, idées ou simples informations à faire passer peuvent être insérées dans ce bulletin.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le 1^{er} Adjoint chargé de la communication Guy Haye

ANDRE HUGON Né à Saint-Mesmin lieu dit "Veaupeytourie" résident au "Bourg" s'est vu octroyer la carte de combattant par le ministère de la Défense au titre des opérations de Guerre en Algérie, en février 2014 . C'est avec plaisir qu'il a la grande joie de vous l'annoncer. A.H

NOS PEINES

Le 12 mars Monsieur ELKINS Donald né le 19/01/1944 à Wellington en GRANDE BRETAGNE et habitant le hameau du Frugier depuis de nombreuses années est décédé à l'âge de 70 ans à St-YRIEIX suite à un infarctus. Ses obsèques ont eu lieu à ST-MESMIN dans la plus stricte intimité le lundi 17 mars .

Le 17 mars c'est Madame Marie Claire HUGON née en juillet 1939 qui nous a quittés à l'âge de 75 ans suite à une longue maladie. Marie Claire habitait avec son époux Bernard dans le hameau de Charoncle. Elle a été incinérée le 19 mars.

Le 23 mars c'est Monsieur Norbert JUGE habitant le hameau des Petits Forts. Il nous a quittés à l'âge de 81 ans, né à SAINT-MESMIN le 10 juin 1933, celui-ci n'avait jamais quitté notre commune, excepté lors de son service militaire de 2 ans en ALGERIE.

Il repose désormais dans le caveau familial au cimetière de notre commune..

Nous présentons nos plus sincères condoléances à ces trois familles endeuillées.

Le petit mot du Maire

Chers Saint-Mesminois, chers lecteurs,



Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre sens civique car vous êtes venus voter à plus de 85 %.

Je veux remercier ensuite tous ceux qui m'ont renouvelé leur confiance, soit près de 95 % d'entre vous, j'en suis très fier car cela va me permettre d'aller vous représenter dignement à l'échelon supérieur dans les instances intercommunales et départementales.

Je voudrais aussi partager la déception de la poignée d'électeurs qui n'a pas voté pour moi et qui a en plus appelé sans raison à en faire autant à l'encontre de mon adjoint Guy HAYE. Ils doivent être très déçus de notre score et de constater que malgré cela la majorité des autres Conseillers nous ont accordé leur confiance en nous plaçant aux deux premiers postes.

Tous les deux nous avons pourtant souvent aidés, défendus, soutenus etc... la plupart de ceux-là à un moment ou à un autre? Ce sont les leçons de la vie et cela fait partie de notre « métier » d'élu.

Lorsque j'ai pris mes fonctions il y a 6 ans, un ancien Maire me disait : « Tu verras, souvent, lorsque tu seras appelé à régler un litige entre deux administrés, tu n'auras plus deux amis mais deux ennemis, tu seras toujours embêté par 5 % de la population qui occuperont plus de 60% de ton temps, et ceux-là, ils ne voteront jamais pour toi » J'étais naïf et je ne le croyais pas, aujourd'hui j'ai compris. C'est pourquoi pendant les 6 prochaines années, j'ai décidé de porter un peu plus d'attention à vous les 95 % qui ont apprécié notre travail car vous le méritez, vous n'avez jamais rien exigé, vous avez toujours su patienter et attendre, vous avez toujours accepté les efforts qui vous ont été demandés et répondu toujours présents à nos sollicitations. Vous faites partie de la « race » des deux adjoints et du Conseiller qui n'ont, à mon grand regret, pas souhaité s'engager pour 6 ans de plus avec nous.

En effet, je peux vous affirmer qu'avec Robert PICHON, Claude ROUSSEAU et Robert BOSSELUT vous étiez représentés par des hommes solides, disponibles, compétents, loyaux et honnêtes. Ils m'ont appris chacun dans leur domaine, mon métier de Maire, m'ont toujours soutenu et aidé. Ils méritent notre reconnaissance à tous et ne soyez pas surpris si avant l'été prochain j'organise une soirée en leur honneur à laquelle vous serez conviés.

Rassurez-vous, les trois nouveaux élus, Annick JACQUET, Bernard LABORIE et Frédéric LEYMARIE qui les remplacent sont de la même trempe, je les ai choisis non seulement parce qu'ils ont tous les trois ces qualités que j'ai citées plus haut, mais aussi parce qu'ils ont tous les trois la volonté de servir notre commune avec honneur, enthousiasme, loyauté et impartialité. Ils l'ont déjà démontré lors de l'élection du Maire et des Adjoints, comme d'ailleurs tous les autres membres du Conseil que vous avez brillamment réélus avec moi au premier tour le 23 mars, qui ont déjà fait leurs preuves durant ces 6 dernières années et qui sont très honorés de la confiance que vous leur avez renouvelée, en les plaçant devant moi ou très près.

Nous avons décidé pour des raisons d'économies budgétaires et d'efficacité de fonctionner uniquement avec deux adjoints, Guy HAYE le premier adjoint, très disponible, reconnu chez nous et au niveau de la Communauté de Communes pour sa gentillesse, sa compétence son dévouement et son attachement à notre commune, et Sandra COMBY la deuxième adjointe, jeune, dynamique, compétente, disponible et reconnue aussi chez nous et à la Communauté de Communes pour son engagement au service de la commune, de la petite enfance, de l'enfance et du périscolaire.

Chaque Conseiller s'est vu attribuer une ou plusieurs délégations au niveau communal ou intercommunal, avec pour mission de représenter et de défendre nos intérêts avec ardeur. Chacun d'entre eux a réaffirmé son engagement au service de la commune et sa loyauté à l'égard de l'équipe toute entière.

Personnellement je continuerai à être présent les mardis et jeudis matins à la Mairie. J'aurai une attention particulière pour tous les dossiers qui me seront soumis, je continuerai à mettre en valeur notre patrimoine touristique et agricole, je soutiendrai le projet d'extension de la carrière et le projet d'implantation d'un champ d'éoliennes dans la forêt de Vaux car ce sont des ressources vitales pour l'avenir de notre commune. J'étudierai avec bienveillance tous les projets visant à attirer de plus en plus de visiteurs chez nous tout en respectant un certain équilibre entre les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs, les sportifs et autres. Je continuerai à réglementer le passage des engins motorisés sur nos chemins ruraux, je favoriserai aussi le développement des associations qui respectent une certaine éthique.

Je vais avoir aussi un pied à la Communauté de Communes où je souhaite prendre le plus de fonctions ou de commissions possibles car je serai là-bas votre seul représentant, avec Guy HAYE mon suppléant, parmi les 40 représentants des 20 autres communes. Pour vous représenter dignement et avoir notre mot à dire je vais tout mettre en œuvre pour conserver ma fonction de Vice-Président. Je pense que pour cela, le score avec lequel vous m'avez élu me sera utile.

Je vous remercie donc encore une fois pour votre esprit civique, votre compréhension et votre sens de la vie municipale. Je vous en suis très reconnaissant car grâce à vous je devrais pouvoir porter plus loin les couleurs de notre belle commune.

Bien sincèrement.

Guy BOUCHAUD

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Elus au 1^{er} tour du scrutin municipal le 23 mars 2014

Nombre d'habitants 310 – nombre d'inscrits 245 – nombre de votants 209 –
Suffrages exprimés 197 (85.31 %) - bulletins nuls 12 – absentions 36 – listes complètes 127

Frédéric Leymarie	Sandra Comby	Nathalie Veslard	Guy Bouchaud	Olivier Roche	Bernard Laborie	Guy Haye	J.Pierre Durand	Annick Jacquet	Pascal Géraud	Yvette Devaud
194	189	189	186	186	182	177	177	173	167	165
98.48%	95,94	95.94	94.42	94.42	92.39	89.85	89.85	87.82	84.77	83.73

A SAINT-MESMIN, 9 membres de l'ancienne équipe municipale et 3 nouveaux se sont présentés aux élections municipales. Deux des trois anciens adjoints, Robert PICHON et Claude ROUSSEAU et un ancien conseiller, Robert BOSSELUT ont décidé pour des raisons personnelles après plusieurs mandats passés sur la commune, de ne pas se représenter. Ils ont été remplacés par Annick JACQUET, Bernard LABORIE et Frédéric LEYMARIE qui viennent rajeunir cette liste et apporter leur dynamisme. Seule la liste du Maire était présente lors des élections, c'est un peu dommage car une autre liste aurait permis de confronter ouvertement des idées avec ceux pour qui il est plus facile de critiquer que de se présenter devant vous. Le vendredi 28 mars, après l'élection du Maire et de ses deux Adjoints les Conseillers ont choisi les commissions communales et intercommunales dans lesquelles ils se sont engagés à représenter dignement la commune pour poursuivre ce qui a été déjà programmé et préparer de nouveaux projets.

Présentation du nouveau Conseil Municipal :

Maire : BOUCHAUD Guy 63 ans retraité militaire, marié, 2 enfants Veaupeytourie tel 06 13 89 06 96

1^{er} Adjoint : HAYE Guy 76 ans, retraité taxi, marié, 2 enfants, chez Bobas tel 06 72 12 87 97

2^{ème} Adjoint : COMBY Sandra, 36 ans secrétaire, mariée, 1 enfant, Poteau de Brussy tel 05 53 55 01 94

Conseillers :

DEVAUD Yvette 56 ans factrice, mariée, 2 enfants, le Mercier tel 06 70 12 90 81

DURAND Jean Pierre 59 ans agriculteur, célibataire Veau le Côteau tel 05 53 52 74 70

GERAUD Pascal 44 ans agriculteur, marié, 2 enfants Lavourie tel 05 53 55 22 81

JACQUET Annick 53 ans en disponibilité, mariée 1 enfant La Côte tel 06 81 56 07 34

LABORIE Bernard 62 ans retraité, marié, 1 enfant La Rouye tel 05 53 52 35 48

LEYMARIE Frédéric 43 ans commercial marié, 1 enfant Poteau de Brussy tel 05 53 52 84 11

ROCHE Olivier 45 ans comptable, marié, 3 enfants Charoncle tel 05 53 55 00 94

VESLARD Nathalie 38 ans accordéoniste mariée, 1 enfant Le Grand Clos tel 05 53 52 26 50



Liste des délégués aux différents syndicats et commissions

DELEGUES COMMUNAUX

DESIGNATION DU SYNDICAT	FONCTIONS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Syndicat d' Aide sociale d' EXCIDEUIL	Aide Sociale et personnes âgées	Annick JACQUET	Sandra COMBY
		Yvette DEVAUD	Nathalie VESLARD
Syndicat d' Adduction d'eau de PAYZAC	Eau	Bernard LABORIE	Pascal GERAUD
		Guy BOUCHAUD	J.P. DURAND
Syndicat d' Electrification de l'Auvézère SDE 24	CG24	Bernard LABORIE	Guy HAYE
		Guy BOUCHAUD	Pascal GERAUD
Syndicat Transport Elèves de LANOUAILLE	Transport scolaire	Nathalie VESLARD	Yvette DEVAUD
		Olivier ROCHE	Frédéric LEYMARIE
Service d'Incendie	Secours	Olivier ROCHE	Guy BOUCHAUD

DELEGUES CAUSSES ET RIVIERES

DESIGNATION DE LA COMMISSION	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Commission Communautaire	Guy BOUCHAUD	Guy HAYE
Développement Economique	Guy BOUCHAUD	Olivier ROCHE
Commission Budgets et finances	Sandra COMBY	Guy BOUCHAUD
Commission développement Touristique	Guy BOUCHAUD	Guy HAYE
Office de Tourisme d'Excideuil (EPIC)	Guy HAYE	Yvette DEVAUD
Commission réflexion Enfance et petite enfance	Sandra COMBY	Nathalie VESLARD
Commission Communication	Guy HAYE	Yvette DEVAUD
Commission d'urbanisme (PLUI)	Guy BOUCHAUD	Olivier ROCHE
Commission Assainissement (SPANC)	Guy BOUCHAUD	Bernard LABORIE
Voirie communautaire	Bernard LABORIE	Pascal GERAUD
Gestion des Ordures Ménagères (SMECTOM)	Pascal GERAUD	J. Pierre DURAND
Commission Politique Sportive	Frédéric LEYMARIE	Pascal GERAUD

REPARTITIONS DES TACHES COMMUNALES

Maisons et Jardins Fleuris	Yvette DEVAUD	Guy HAYE
Bâtiments et matériels communaux .	F. LEYMARIE	Pascal GERAUD
Voirie	Guy BOUCHAUD	J.P. DURAND
Tourisme - Animations	Guy BOUCHAUD	B. LABORIE
Communication (Bulletins, Site internet)	Guy HAYE	Annick JACQUET
Relations avec les enfants, Achats cadeaux	Sandra COMBY	Nathalie VESLARD
Relations avec les personnes âgées	Annick JACQUET	Yvette DEVAUD
Relations avec les associations	Nathalie VESLARD	F. LEYMARIE
A.I.S. Amicale Info Solidarité	Robert BOSSELUT	Robert GAUTIER

INFORMATIONS

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le mot du Président de l'A.D.A.T.E.E.P.

L'année scolaire 2012/2013 a été particulièrement dramatique en matière d'accidentologie. Dix enfants ont trouvé la mort dans les transports scolaires et tous à la montée ou à la descente du car ou du bus.

Plus que jamais, ces moments sont particulièrement dangereux et il nous faut toujours intervenir pour le rappeler aux élèves, Nous sommes tous concernés : enfants, parents, enseignants, organisateurs, bénévoles... et aussi usagers de la route. La présence d'un car de transport scolaire doit nous faire prendre conscience des risques potentiels, nous inciter à réduire notre vitesse, augmenter notre vigilance. L'ADATEEP, association agréée par le Ministère de l'Education Nationale, a choisi de rappeler aux enfants ce message de prévention : « **Pour traverser il faut voir et être vu** ». Nos bénévoles le répèteront lors de leurs interventions (plus de 4000 élèves concernés chaque année) et souligneront **l'importance du port du gilet fluorescent**.

LA PÊCHE



Depuis le 1^{er} mars, et jusqu'au 30 octobre, les étangs des forges et du moulin haut **sont ouverts à la pêche tous les jours** et les cartes sont disponibles en mairie, pour les habitants de la commune au prix de 35 € pour la saison, pour les personnes extérieures à la commune de 50 €. Une carte valable un mois est au prix de 20 €. Et pour tous, une carte journalière de 7 € qui peut être délivrée par la mairie ou sur appel téléphonique au 06 72 12 87 97 avant de mettre les lignes à l'eau. Une carte spéciale pour les propriétaires de gîtes est disponible à 20 € qui pourront les mettre à la disposition de leurs clients. La

règlementation n'a pas changé, la pêche à la ligne (3 lignes maximum par carte) est ouverte ¼ d'heure avant le lever du soleil jusqu'à ¼ d'heure après le coucher du soleil, le poids de poissons prélevé est limité à 5 kg par jour et les carpes de moins de 20 cm doivent être remises à l'eau. Le pêcheur qui ne respectera pas ces consignes se verra privé de sa carte et paiera une amende de 20 € - Il est interdit de se baigner, de canoter et de faire du feu.

SEJOUR DES ENFANTS

En avril, 6 enfants de Saint-MESMIN vont partir faire un séjour d'une semaine, 3 en ANGLETERRE et 3 à PARIS. Le Conseil a voté à l'unanimité l'octroi d'une modeste subvention d'une partie des frais occasionnés pour ce séjour (70 € par enfant). Nous leur souhaitons à tous les six un très bon séjour.

SDE 24 (ELECTRICITE)

Le 16 janvier, à la réunion du SDE 24 à HAUTEFORT, le point des travaux réalisés en 2013 a été fait et le planning 2014 présenté. Les travaux de renforcement et d'enfouissement des lignes à Chacord et aux Monts ont coûté 122 480 € et sont terminés. Pour l'année 2014, nous avons obtenu 35 000 € pour Veau le Côteau, 25 000 € pour La Côte et 50 000 € pour les Bessades . Pour 2015 il est prévu de terminer le renforcement et l'enfouissement des lignes à La Béchadie et au Mercier.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le bulletin n° 9 de la communauté de communes vous a été distribué courant janvier. Un rappel de tout ce qui a été effectué en 2013 et de tout ce qui est en cours vous a été présenté. L'enfance, le tourisme, l'économie, l'urbanisme, la communication, la voirie, la politique sportive et le SPANC ont été abordés. Pour arriver à cela de nombreuses réunions ont été nécessaires et vos élus y ont toujours été présents, y compris ceux qui ne se sont pas représentés. Nous profitons de l'occasion pour les remercier encore une fois pour tout ce qu'ils ont apporté à la commune. Soyez assurés que la nouvelle équipe sera aussi disponible.

L'URBANISME

Le 30 janvier à GENIS, la Communauté de Communes a organisé une première réunion publique sur le PLU/I qui concerne l'avenir non seulement de notre commune, mais de tout notre territoire pour les 15 prochaines années et qui devra être approuvé après 3 ans d'études pour janvier 2017. Cette première approche était faite pour présenter les enjeux de cette action. Cette étude est complexe avec de nombreuses contraintes à respecter en matière d'environnement. D'autres réunions et concertations avec les élus et la population auront lieu. Nous espérons que nous arriverons à maintenir quelques zones constructibles à SAINT-MESMIN. Nous serons appuyés par les résultats du dernier recensement qui montrent que notre commune n'est plus sur le déclin mais au contraire a un taux d'accroissement de la population de plus de 20 % entre 2008 et 2014.

LES ARCHIVES MUNICIPALES

L'ancienne cantine, qui comprend trois pièces est maintenant entièrement rénovée et aménagée. Notre employé Jean Pierre VOGEL a réalisé cela au moindre coût. Une première pièce nous sert de réserve pour entreposer le petit matériel et fournitures pour toutes nos activités, la seconde (la pièce principale) est maintenant occupée le jeudi après midi par « le club du temps libre » et peut servir de salle de réunion pour nos diverses associations et la troisième va recevoir les archives municipales qui, jusqu'à maintenant étaient stockées dans des cartons entreposés dans divers endroits de nos bâtiments communaux.



MESSE DES RAMEAUX

La messe des rameaux sera célébrée dans notre église par le Père Antoine ALTIERI
le dimanche 13 avril à 16 H

Nous profitons de cet encart pour présenter nos félicitations au Père Antoine pour l'obtention de son doctorat en philosophie avec une excellente note.



LE CIMETIERE

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, nous avons fait réaliser une tombe décente pour le soldat inconnu inhumé depuis 1940 à l'entrée de notre petit cimetière. Nos recherches continuent pour retrouver l'identité de ce soldat arrivé chez nous lors de la débâcle. Nous avons profité de l'occasion pour remettre en place et consolider le pilier de la porte d'entrée du cimetière.



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le 15 février, le recensement s'est terminé. Le recensement détermine la population officielle de chaque commune et les besoins futurs. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Le recensement permet aussi de connaître des caractéristiques de la population, âge, profession, conditions de logement... .

Pour SAINT-MESMIN, nous avons pu noter une nette croissance de la population qui est passée de 266 en 2009 à 310 pour 2014. Les résultats définitifs seront bientôt disponibles sur le site de l'INSEE : www.insee.fr



LE BOUILLEUR DE CRUS

Le bouilleur de crus est arrivé sur notre commune depuis la mi-février, Installé sur le terrain municipal, face au Pagnon. Il restera parmi nous encore quelques jours.

LE CLUB DU TEMPS LIBRE



« Le club du temps libre » ouvert depuis maintenant une année, accueille toujours chaque jeudi après midi entre 15 à 20 personnes venues passer quelques heures pour se rencontrer, échanger des idées, jouer à divers jeux de sociétés, se procurer un livre ou une revue mis à la disposition de tous. Pas d'inscription, pas de cotisation, une tirelire ou chacun peut à sa guise y déposer quelques piécettes est là uniquement pour payer le café ou les tisanes distribués dans l'après-midi. Chaque occasion, anniversaire ou fête de l'un des participants est prétexte pour

partager ensemble de bons gâteaux. Cette activité du jeudi de 14 à 17 h environ est ouverte à tous, jeunes ou moins jeunes assidus ou simplement occasionnels, alors n'hésitez pas, même pour quelques heures, venez les rejoindre vous y serez les bienvenus.

LE LUTIN DE SAINT MESMIN

Le Club vu par le Lutin de Saint Mesmin

Un défilé de belles lettres, Une partie de cartes à la PAGNOL
Sur l'éphéméride s'inscrit deux mille quatorze. Jeudi neuf
janvier, les amis du club se retrouvent dans une salle rénovée par Jean-Pierre
Vogel notre Nancéen de souche, Saint Mesminois de cœur. Monsieur Guy
Bouchaud, maire de notre petite commune a animé le club par sa présence
l'espace d'un temps court pour déguster la galette des rois accompagnée de cidre
doux, tout en nous présentant ses vœux. Des pâtisseries sont préparées par les
membres du club pour accompagner un café, un thé ou une infusion. Ici
l'entraide est de mise pour aider un participant dans la peine. Nous sommes les
mousquetaires de l'auvézère! Si si je confirme ... Un lutin se promène dans une
forêt de mots: haïku, kroumir, kwas, jaque, veinard... Scrabble dans la case départ
: vingt quatre points plus cinquante égale soixante quatorze points pour le mot
veinard. Pour un beau mot trouvé c'est se réjouir avec les amis. Quant à la partie
de belote, je n'en dis pas plus, le rire, les répliques
mettent la salle en joie pour le bonheur de tous.



Un lutin joueur

LES MANIFESTATIONS ET LES ASSOCIATIONS

LE REPAS DES AÎNES



Le 11 janvier se sont 76 personnes qui ont partagé le repas offert comme chaque année pour les aînés. Au menu, l'apéritif et ses amuses gueules, offert par la troupe du Saut Ruban, un velouté de marrons, une assiette périgourdine, le civet de cerf offert par l'ACCA, du rôti de veau avec un gratin dauphinois, de la salade et du fromage, et comme dessert un succulent gâteau offert par Auvézère Animation, le café, le vin Bergerac rouge et rosé et le champagne était offert par AIS. Le pain était offert par Gilou Valade, Président de l'association Renouveau des Traditions. La journée a été animée par « Les

Troubadours de RICK » et nombreuses ont été les personnes, qui entre chaque plat allaient faire une petite danse. Les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer n'ont pas été oubliées, elles ont eu la visite du maire qui, comme les années précédentes leur a remis un coffret garni.

LE TRAIL DE L'AUEZERE



Le 23 février, le Trail des Gorges de l'Auvézère, épreuve de course à pied qui a maintenant lieu tous les ans au départ de SAINT-MESMIN a rassemblé plus de 250 concurrents et une quarantaine de randonneurs. Quatre parcours différents étaient à l'ordre du jour : Le Trail réservé aux vétérans avec toutes ses difficultés de 30 kms, (distance parcourue par le 1^{er} Ponceau Damien en 3 h et 2 mm), une course nature de 17 kms, une course de 10 kms et une randonnée ouverte à tous de 10 kms. Avec le temps

superbe de la journée, tous ont été séduits par la beauté du parcours.

Ci-joint un message reçu à la suite de cette journée.

Bonjour,

Ce message pour exprimer nos plus sincères remerciements à M. LAGORCE ainsi qu'à toute l'équipe de bénévoles du trail des gorges de l'Auvézère pour nous avoir offert cette magnifique édition.

C'était vraiment un plaisir que de redécouvrir les gorges de l'Auvézère à travers ce beau parcours qui nous a donné envie d'y revenir nous y balader dès ce printemps. Nous avons vraiment apprécié l'entente entre coureurs et nous avons, en plus des magnifiques paysages, eu la chance d'observer quelques mouflons et chevreuils sur le parcours. En bref, une excellente journée passée en compagnie des amis avec qui nous étions venus sur ce parcours.

Merci encore à tous les bénévoles pour leur assistance avant, pendant et après la course. Nous avons également beaucoup apprécié la collation et les douches chaudes avant de repartir vers nos domiciles.

Au plaisir de revenir pour les prochaines éditions, Bonne continuation, E.R et D.P.

LA RECETTE DU GATEAU POMMES/CITRON

Gâteau pommes /citron (Fait par Annick et dégusté dans le Cantou pendant la soirée châtaignes)
250 g de farine ou 500 ml - 200 g de sucre en poudre ou 200 ml – 1 pincée de sel – 1 paquet de levure chimique – 60 ml de jus de citron – 4 œufs – 4 belles pommes – 150 ml de lait.

Préchauffer le four thermostat 7 ou 200° - Eplucher et couper les pommes en petits cubes – Mélanger les poudres – Ajouter les œufs, le lait et le citron. Battre au fouet à main – Ajouter les cubes de pommes – Verser dans un moule de cuisson de votre choix préalablement beurré – Cuire 30 mm. Bon Appétit

LES MANIFESTATIONS A VENIR

13 avril 16 H Messe des rameaux officiée par le Père Antoine ALTIERI

1 mai traditionnel frotte à l'ail offert par l'ACCA sous les chapiteaux à partir de 9 h

3 mai Randonnée organisée par Auvézère Animation départ du bourg à 14 h avec repas en soirée

17 mai en soirée et le 18 mai dans l'après midi Représentation théâtrale de la troupe du Saut Ruban

24 mai concert en occitan dans le cantou et présentation du sentier des charbonnières

14 juin Visite des fontaines avec AVCR. Grillades et feu de la Saint Jean en Soirée

28 Juin Journée Land-Art, inauguration du sentier des charbonnières à Vaupeytourie

5 juillet la Troupe du Saut Ruban s'exporte à Clairvivre, elle donne une représentation à 20 h 30 dans la salle du cinéma

6 Juillet Mai Communal ou chaque habitant de Saint Mesmin est invité au repas offert par les élus.

23 juillet 1^{er} marché de nuit

26 et 27 juillet, la route des métiers d'art (Vari'Art) passera par le Pagnon avec la participation de :
Mme Van Dalsem Truus

6 août 2ieme marché de nuit

9 août Randonnée organisée par Auvézère Animation le matin avec repas le midi sur inscription et concours de pêche dans l'après midi

20 août 3 ieme marché de nuit

23 août et 24 août Montée Historique. Pendant deux jours, vous pourrez assister à une ronde de vieilles voitures de collection depuis Charoncle jusqu'au bourg, et vous aurez tous le loisir d'admirer ces voitures d'antan (Porsche, Alpine et autres) sur le parking municipal.

UN PEU D'HUMOUR

Yves et Nadine sont des malades mentaux qui résident dans un hôpital psychiatrique. Un jour Nadine, en longeant la piscine, tombe à l'eau et coule à pic. Ni une ni deux, Yves saute à l'eau et va chercher Nadine au fond. Il la ramène à la surface.

Quand le Chef de Service apprend l'acte héroïque d'Yves, il décide de le laisser sortir immédiatement car il pense que si Yves est capable d'un tel acte il doit être mentalement stable.

Le Docteur va lui-même annoncer cette bonne nouvelle à Yves. Il lui dit : J'ai une bonne et une mauvaise nouvelle à t'apprendre ! La bonne, c'est que nous te laissons sortir de l'hôpital parce que tu as été capable d'accomplir un acte de bravoure en sauvant la vie d'une autre personne. Je pense que tu as retrouvé ton équilibre mental.

La mauvaise, c'est que Nadine s'est pendue dans la buanderie avec la ceinture de sa robe de chambre.

Et Yves répond au Docteur : "Elle ne s'est pas pendue, c'est moi qui l'ai accroché pour qu'elle sèche."

LEGGET IMMOBILIER, Chez Bobas à St MESMIN

La plus grande agence anglophone en France et associée à la FNAIM

Harriet DAVIS Tél : 05.53.62.01.43 Portable : 06.72.84.95.60 Mail : hdavis@leggett.fr

EXTRAIT du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 janvier 2014

Nombre de Conseillers : en exercice / 11 / présents / 11 / votants / 11 /

L'an deux mil quatorze, le 07 janvier 2014, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 03 janvier 2014, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, BOSSELUT Robert, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, M. Jean Pierre DURAND, Claude ROUSSEAU, **SECRETAIRE :** Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la Bonne Année à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur présence à 19h30, heure avancée par rapport aux réunions précédentes pour permettre le tenue d'un cocktail de vœux offert par le Maire aux Conseillers.

Il demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Octroi d'une subvention au profit de 6 élèves du Collège de LANOUAILLE et autorisation de demander une nouvelle subvention à l'Etat pour la réfection du Cantou.

1/Délibération sur l'octroi d'une subvention à 6 élèves saint-mesminois fréquentant le collège de LANOUAILLE.

Le Maire explique qu'il a reçu du Collège une lettre lui annonçant que 6 enfants vont participer à l'un ou l'autre des deux voyages organisés par le Collège (Londres et Paris) et lui demandant éventuellement d'aider financièrement les familles concernées.

Olivier ROCHE rappelle que l'année dernière le Conseil avait octroyé des aides d'un montant de 70 € pour chaque enfant. Le Conseil relève que comparé à ce qu'attribuent les autres communes, cette aide est d'un bon niveau .

Le Conseil accepte à l'unanimité de reconduire cette aide de 70 € pour chaque enfant.

2/Demande de subvention de l'Etat pour le Cantou :

Le Maire déclare qu'en raison des restrictions budgétaires l'Etat n'avait pas versé la subvention demandée en 2013 et qu'il en a parlé au Secrétaire Général de la Préfecture lors de sa visite à SAINT-MESMIN.C'est pourquoi il demande au Conseil de l'autoriser à présenter un nouveau dossier pour 2014. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

3/Choix de l'emplacement des conteneurs semi-enterrés.

Le Maire rappelle que la commune a décidé d'installer 3 conteneurs semi-enterrés dans le bourg pour recevoir la collecte des ordures ménagères, des sacs jaunes et du verre.

Il ajoute que l'emplacement choisi initialement (à côté des toilettes publiques) pose un problème par la présence des réseaux électriques et téléphoniques souterrains .

Il demande de placer ces conteneurs le long du parc de M. WRIGHT.

Les membres du Conseil après un long débat sur l'implantation possible au hangar municipal acceptent finalement cet emplacement dans le bourg à condition que la nature du sol le permette (rocher et préservation du mur du jardin).Le maire va demander un devis pour cet emplacement.

Il rappelle que la COMCOM va octroyer une subvention de 1500 € pour ces travaux et que les conteneurs sont financés par le SMCTOM.

4/Projet montée historique à SAINT-MESMIN.

Le Maire annonce qu'il a été sollicité par Messieurs Jean François NICOLAS et Michel LALE responsables de l'Amicale « Sportives Historiques »Corrèze Cantal qui, gardant un excellent souvenir de l'accueil qui leur a été réservé à SAINT-MESMIN lorsqu'ils ont traversé le Bourg avec leurs voitures en 2012 et en 2013, souhaiteraient organiser une course de côte de voitures anciennes (Alpine, Porsche, Renault etc..) à SAINT-MESMIN en 2014. Il précise que ces deux personnes ont été reçues à la mairie fin décembre pour discuter de ce projet qu'il expose aux conseillers. Cette course se déroulerait sur deux journées (23 et 24 août 2014) , la municipalité assurerait la logistique (hébergement et nourriture payants pour 120 personnes) la sécurité de la course , l'accueil et la logistique des spectateurs , la publicité et la promotion. Il ajoute qu'il a déjà contacté le Conseil Général qui s'est engagé à fournir les lots pour les concurrents , la COMCOM qui apportera une aide matérielle et logistique, Mr DAURAT qui mettra ses locaux d'hébergement à la disposition de la commune etc... Après en avoir discuté l'ensemble des membres du conseil soutiennent se projet et s'engagent à participer à sa réalisation.

5/ Augmentation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public.

Le Maire explique que la lecture du dossier sur la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom montre qu'il serait bon d'augmenter le tarif car depuis l'installation du NRAZO (Répartiteur qui permet d'avoir le haut débit maintenant partout) , la société France Télécom possède deux emprises au lieu d'une. Il demande l'autorisation de fixer en concertation avec cette société un nouveau prix qui tienne compte de ce nouvel élément.

6 /Renouvellement du tracteur I H International.

Le Maire annonce que ce tracteur montre des signes de fatigue et qu'il conviendrait soit de le faire réparer soit de le changer. Il présente 3 devis : un pour la remise en état du tracteur, et deux autres pour son remplacement. Il souligne que l'employé municipal, principal utilisateur de cet engin, se prononce pour la réparation. Après un long débat sur les avantages et les inconvénients des

propositions la solution retenue à l'unanimité est la suivante :Réparation du tracteur I H et installation d'un relevage et d'une prise de force à l'avant du Renault.

Divers :Point sur l'égavage :Les bordures des voies communales de La Rouye, La Béchadie, La Côte et les Jarthes seront dégagées des arbres qui penchent sur la chaussée au printemps. Tous les riverains concernés seront prévenus par courrier car les arbres dont les branches surplombent la chaussée devront être coupés ras le pied afin d'éviter les repousses importantes qui obligent des élagages rapprochés et onéreux. L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 21H30

Extrait du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2014

Nombre de Conseillers : en exercice / 11 / présents / 11 / votants / 11 /

L'an deux mil quatorze, le 18 février , le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 12 février 2014, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra , Nathalie VESLARD ,MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, M. Jean Pierre DURAND .Claude ROUSSEAU, Robert BOSSELUT

Absent : Néant **SECRETAIRE** : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité lors des réunions du Conseil durant les 6 dernières années. Il remercie Messieurs Robert PICHON, Claude ROUSSEAU et Robert BOSSELUT pour tout ce qu'ils ont apporté à la commune lors de tous leurs mandats.

1/Vote du compte administratif 2013.

Le Maire présente les comptes qui font apparaître une économie de 77 293,07 € sur le fonctionnement et une économie de 155 761,60 sur l'investissement compte tenu de l'affectation d'une réserve de 125 500 € pour la rénovation du Cantou. Le Maire précise que les économies de fonctionnement ont été réalisées en partie grâce à la rigueur de la gestion et à l'action quotidienne de tous les employés. Le résultat cumulé excédentaire 2013 s'élève à 89 214,48 € (hors réserve Cantou) Le Conseil vote à l'unanimité ce compte administratif et de gestion

2/Affectation du résultat 2013.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'affecter cette somme de 89 214,48 € au profit de la section de fonctionnement du budget primitif 2013. Il précise que la somme économisée sur la section investissement au profit de la rénovation du Cantou permettra de faire les avances nécessaires pour les travaux qui devraient débiter en septembre 2014t de recourir à un emprunt limité. Cette affectation du résultat est acceptée à l'unanimité.

3 /Vote du tarif des cartes de pêches.

Les tarifs suivants sont acceptés à l'unanimité : Habitants de Saint Mesmin : 35 € Extérieurs : 50 € Carte Mensuelle : 20 € Carte Spéciale Gîte : 20 € Carte Journalière : 7 €

Le Conseil accepte d'autre part à l'unanimité que Guy HAYE puisse vendre les cartes journalières.

4/Demande fonds de concours à la COMCOM pour la mise en place des conteneurs semi-enterrés.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter un fonds de concours de 1500 € auprès de la communauté de communes pour financer le coût de la mise en place des conteneurs semi-enterrés dans le bourg. Le devis accepté est de 2732,86 €

5/Participation communale à la gestion du Collège de LANOUAILLE.

7 enfants de SAINT-MESMIN actuellement au CEG de LANOUAILLE et utilisent le gymnase. Le montant de la participation 2014 pour la commune s'élève à 1595,74 €. Le Conseil décide à l'unanimité d'octroyer cette somme à la commune de LANOUAILLE, gestionnaire du gymnase.

Divers :

Un point sur l'égavage est fait ainsi que sur le curage de fossés pour lequel il est décidé d'attendre des moments moins humides. Un devis de l'entreprise CELERIER a été présenté par le Maire et le curage pourra commencer dès que les conditions météo seront plus favorables. Le Maire précise que le pilier de la porte du cimetière a été remis en place et que la tombe du soldat inconnu est maintenant bien aménagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 19H45.

UNE PAGE D'HISTOIRE

Nous avons retrouvé parmi les archives, un projet d'école datant de 1883 dans le hameau de Veau le Côteau
En voici le rapport explicatif, vous en trouverez les plans sur la page suivante.

Département de la Dordogne

Commune de St Mémin

Ecole de Hameau

Dans le village de Vaud

Rapport explicatif

Le projet ci-joint dresse conformément au règlement pour la construction et l'ameublement des Maisons d'Ecole, arrêté par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts le 17 juin 1880, a pour objet la construction d'une Ecole de hameau dans le village de Vaud, commune de St Mémin, (Dordogne)

L'emplacement choisi par la municipalité de St Mémin et approuvé par M.

L'Inspecteur, offre toutes les garanties désirables pour la bonne installation du Bâtiment à y édifier.

Le terrain, actuellement nature de terre, d'une contenance de 17a 22c, situé sur la partie la plus saine et la mieux aérée du village de Vaud, se trouve bordé à l'est par la propriété Aublanc Pierre, au nord et à l'ouest par la propriété Pichon Jean, le vendeur de la parcelle, et au sud par le chemin vicinal n° 1 en état d'entretien excellent.

L'édifice projeté se compose de deux corps de bâtiment dont l'un, au sud, situé en avant corps sur la salle de classe, est destiné au logement de l'instituteur ou de l'institutrice. Lequel logement, formé d'un rez de chaussée, se compose d'une cuisine, d'un cabinet de travail, de deux chambres à coucher et d'un escalier pour le service du grenier et de la cave.

La salle de classe, pour 36 élèves, à entrées indépendantes pour les élèves des deux sexes, comprend la totalité du deuxième corps de bâtiment. Cette classe, à éclairage bilatéral, de 8m90 de longueur sur 6 mètres de largeur et 4 mètre de hauteur, occupe une surface de 55m40 et un cube de 213 m 60 ; soit

Surface par élève..... 1m 50

Cube par élève.....5 m² 95

Le projet comprend en outre deux cours séparées avec lieux d'aisances pour les filles et les garçons et un vaste jardin pour l'instituteur.

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par les pièces du projet, l'architecte, tout en poursuivant une installation conforme à celle prescrite par les règlements, s'est constamment tenu dans des limites d'extrême économie.

La dépense totale pour travaux de construction de l'école de hameau en projet, (36 élèves) s'élève au devis estimatif à la somme de 10.800 francs, y compris une somme de 887 fr 22 pour dépenses imprévues et honoraires de l'architecte. Soit une dépense de 245 francs environ par élève.

Excideuil le 1^{er} Août 1883

Vu :

Pour le Maire

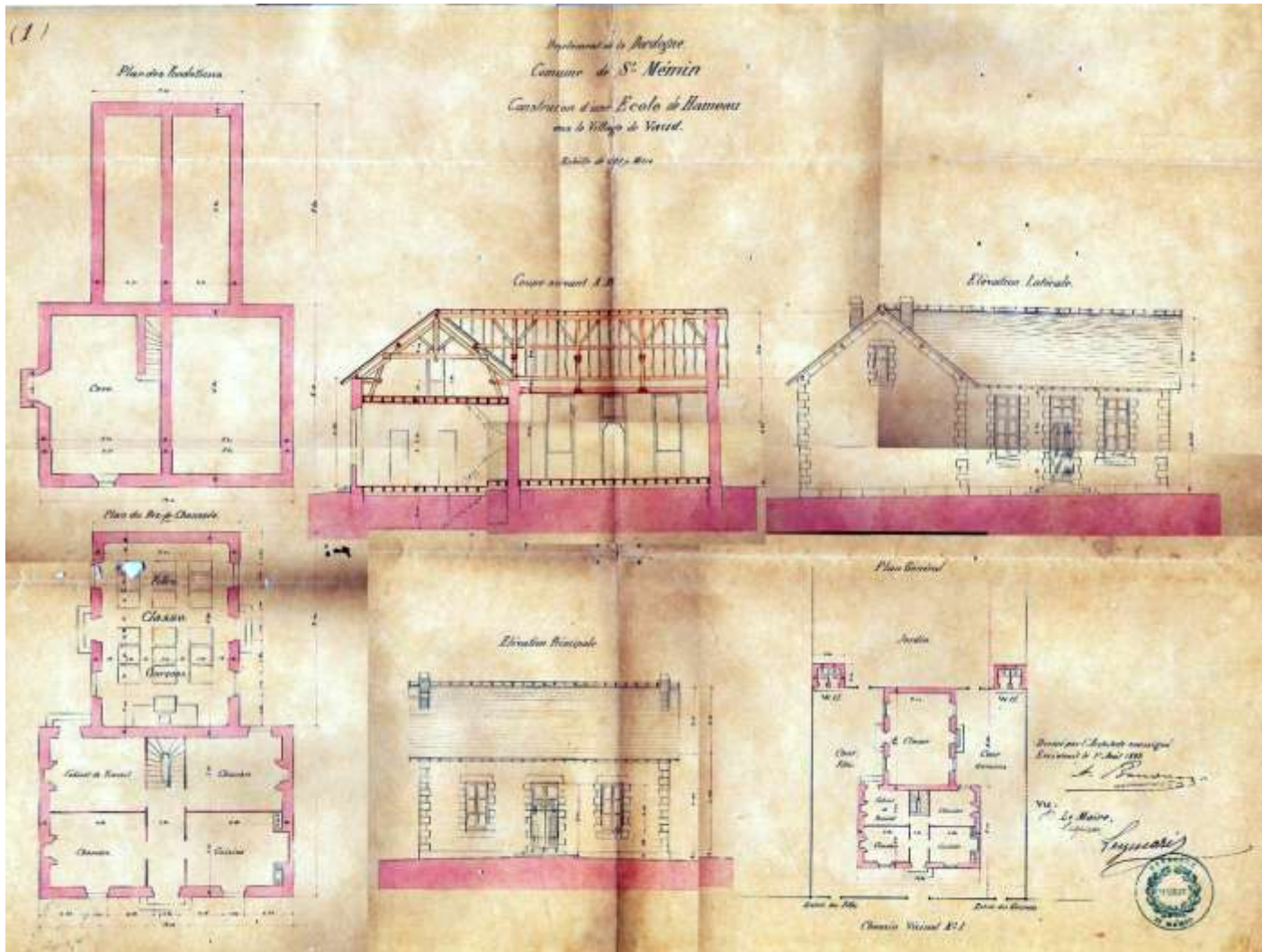
L'Adjoint Signé Leymarie

L'architecte

A.B.....

25 ans plus tard, c'est la construction de l'école du Poteau de Brussy construite après la donation du terrain par le propriétaire du château de Brussy , ouverte de 1908 à 1976, qui a remplacé cette école provisoire.

Plans du projet d'école datant de 1883 dans le hameau de Veau le Côteau



Contre les frelons asiatiques



Faites des pièges dès maintenant

La página 111

© 2008 by the American Psychological Association or one of its allied publishers. This article is intended solely for the personal use of the individual user and is not to be disseminated broadly.

These simulations are available for downloading from the following URL: <http://www.elsevier.com/locate/jmb>

Se fiamos as coisas boas, vamos:

* Les renseignements de la rubrique "Actualités" sont fournis par le Service de l'information de la GRC.

...e se non si può fare, si può almeno non fare.

© 2000 The McGraw-Hill Companies. All rights reserved. Reproduction or translation of this work without written permission of McGraw-Hill is prohibited. Printed in the United States of America. ISBN 0-07-000000-0.

Plus on aime le jogging, moins on se sent fatigué, plus on augmente les chances de succès

Finanțarea este asigurată de către Ministerul de Interne al Republicii Moldova și de către autoritățile locale.

(Dinamici (jovens, galegos, etc...)
 Il vostro nome mi dice che siete una donna.

© 2004 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110

chaque fondatrice pliée = un nid en moins

Four yottanewton (Yottanewton, mille miliardi di Newton) di spinta.

C'est un genre unique et singulier qui nous est offert ; l'homme le plus humain et le plus

Pour les personnes qui ont un intérêt personnel dans des entreprises scientifiques ou de haute technologie, il est recommandé de vous familiariser avec le langage d'efficacité que nous avons adopté.

© 2004 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110


e-mail : gloria@louislorenzato.fr or jean-louis@jean-louis.fr ; www.gloria.fr

1957

Elèves de SAINT-MESMIN



Photo
Prise entre
1949 - 1953



LA PAGE PRATIQUE

PREVENTION DES INCENDIES DE FORET

L'arrêté s'applique dans les zones sensibles au risque d'incendie de forêt

C'est-à-dire sur tous les terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes, mais aussi sur les terrains non forestiers (terrains agricoles, jardins, espaces verts, friches...) situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes.

Dans ces zones sensibles

L'usage du feu est totalement interdit pendant les périodes à risque élevé du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre,

toute incinération (écobuage, brûlage de déchets verts...) est interdite. Il est également interdit de fumer et d'utiliser des matériels à flamme nue comme les réchauds, les barbecues...

L'usage du feu est réglementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin puis du 16 octobre au 1 février,

Seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations après les avoir déclarées en mairie (lorsque la surface à incinérer est supérieure à 100m² ou le volume à brûler supérieur à 3 m³) **et en respectant certaines règles** (pas de feu en présence de vent, délimitation des parcelles d'écobuage et des places à feu, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir ...).

Le débroussaillage est obligatoire

Les propriétaires des constructions (maisons, dépendances, ateliers...) situées en zone sensible doivent débroussailler 50 mètres autour de ces constructions. En zone urbaine, chaque propriétaire doit débroussailler la totalité de sa parcelle. Le débroussaillage doit permettre d'éviter la propagation du feu. Il consiste à dégager le sous-bois : couper la végétation basse (herbes sèches, broussailles, arbustes denses...) et élaguer les branches basses.

Pour plus de détails

Consultez le site portail des services de l'Etat <http://www.dordogne.pref.gouv.fr>
rubrique «**Les actions de l'Etat - agriculture et forêt — forêt et bois**»

DEBARDAGE DES BOIS

Le débardage du bois endommage fortement les routes et chemins ruraux dont les PDIPR.

**Afin de les préserver, et conserver leurs accès à tous,
un arrêté a été pris sur la commune de Saint Mesmin.**

1/ A compter du 1^{er} août 2013, toutes les opérations de débardage de bois sur la commune devront faire l'objet en mairie d'une demande préalable à l'aide de l'imprimé à retirer en mairie et à déposer au moins 15 jours avant la date de début du chantier.

2/ Un état des lieux sera effectué avant et après le débardage.

3/ En cas de dégradations constatées, l'entreprise ou le particulier seront tenus responsables des dommages occasionnés et devront procéder immédiatement à la remise en état correspondante.

Une dérogation est accordée sur demande au Maire après état des lieux en présence du marchand de bois et du propriétaire.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Une copie de cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée, ainsi qu'à tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour tous renseignements : 05.55.12.69.92 email : csn-lim.sga@defense.gouv.fr



Les événements du trimestre en photos

